

## Résumé : FAQ sur le salaire minimum à Bienne

<b>Que demande l'initiative sur les salaires minimums?</b>	<i>L'initiative exige un salaire minimum légal brut de 23.80 francs de l'heure pour tous les employés travaillant majoritairement à Bienne. S'y ajoutent des indemnités de vacances et de jours fériés. Le salaire minimum sera adapté périodiquement aux prix à la consommation et s'alignera sur celui des villes de Zurich et Winterthur.</i>
<b>Pourquoi le salaire minimum a-t-il été fixé à 23,80 francs?</b>	<i>Ce montant est dérivé des prestations complémentaires cantonales et des déductions salariales habituelles. Celles-ci se basent sur le fait qu'un revenu doit être d'au moins 4 308 francs par mois pour couvrir les besoins vitaux généraux, le loyer, les cotisations sociales et la location. D'où les 23,80 francs.</i>
<b>Pourquoi un salaire minimum à Bienne est-il nécessaire?</b>	<i>On estime qu'à Bienne, 2'000 personnes touchent un salaire mensuel inférieur à 4'000 francs pour un travail à 100%. Cela suffit à peine pour vivre. L'objectif est que tous puissent subvenir à leurs besoins grâce à un travail rémunéré et que personne ne soit poussé à la pauvreté.</i>
<b>Qui est touché par les bas salaires?</b>	<i>Environ 157'000 travailleurs pauvres vivent en Suisse. Ils cumulent souvent plusieurs emplois, travaillent dans le commerce de détail, la restauration, le nettoyage, la coiffure et l'esthétique ou la logistique, et effectuent souvent du travail en équipe, de nuit ou le week-end, ainsi que du « travail sur appel ». Ce sont surtout les femmes qui sont concernées. Les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes à percevoir des bas salaires. C'est dans ce domaine que l'inégalité salariale entre hommes et femmes est la plus évidente.</i>
<b>Quelles sont les exceptions prévues par l'initiative sur le salaire minimum?</b>	<i>Il n'y a pas de droit à un salaire minimum: pour les apprentis dans des entreprises d'apprentissage reconnues, pour les stages à caractère de formation d'une durée maximale de douze mois, pour les jobs de vacances, pour les membres de la famille dans des entreprises familiales ainsi que pour les programmes de réinsertion professionnelle dans le monde du travail soutenus par l'État.</i>
<b>N'est-il pas normal que les jeunes ne gagnent pas encore autant?</b>	<i>Les jeunes aussi ont droit à un salaire de subsistance. Le problème, c'est que les bas salaires accompagnent les personnes concernées tout au long de leur vie professionnelle. Plus de 60% des personnes touchant un bas salaire ont plus de 30 ans. C'est très lourd à porter pour les personnes, qu'elles soient jeunes ou âgées. Une sortie au cinéma ou au restaurant avec la famille devient ainsi hors de prix. Tout en pâtit.</i>
<b>Les salaires minimums ne sont-ils pas l'affaire des partenaires sociaux?</b>	<i>De nombreuses conventions collectives de travail (CCT) prévoient des salaires minimaux. Mais premièrement, seule la moitié environ de tous les employés sont soumis à une CCT. Deuxièmement, il existe encore des CCT dans lesquelles les salaires minimaux sont inférieurs ou égaux à 4000 francs par mois, par exemple dans la location de services (3745 francs) ou dans la restauration (3666 francs sans diplôme). C'est pourquoi il faut des salaires minimums légaux.</i>
<b>Les salaires minimaux fixés dans les CCT</b>	<i>Cela dépend du niveau des salaires minimaux. Les salaires minimaux prévus par les CCT étendues qui sont supérieurs au minimum légal restent applicables. S'ils sont inférieurs, c'est le salaire minimum légal qui</i>

<b>restent-ils valables?</b>	<i>s'applique. Celui-ci ne peut pas être contourné par une CCT. Cette règle vise à empêcher l'érosion du minimum légal.</i>
<b>Un salaire minimum national a été rejeté en 2014. Pourquoi un nouveau départ à Bienne?</b>	<i>Entre-temps, cinq cantons (GE, TI, JU, BS, NE) ainsi que les villes de Zurich et Winterthur connaissent un salaire minimum. En outre, les cantons de VD, VS, SO et BL ainsi que dans les villes de Berne, Bienne, Lucerne et Schaffhouse, des efforts sont faits pour introduire des salaires minimaux. Cela montre que : Face à la baisse du pouvoir d'achat, des salaires suffisants pour vivre sont aujourd'hui une nécessité et sont souhaités par les électeurs.</i>
<b>Quelles sont les expériences en matière de salaire minimum légal?</b>	<i>Positif, en Suisse comme à l'étranger : le salaire minimum aide de nombreuses personnes à mener une vie décente, réduit les inégalités et la pauvreté et allège l'aide sociale. On le voit par exemple dans le canton de Genève : dans le secteur des bas salaires, le revenu de plus de 30'000 travailleurs s'est amélioré sans qu'il y ait eu de licenciements notables.</i>
<b>Le salaire minimum entraîne-t-il une hausse du chômage?</b>	<i>Non. De nombreuses études scientifiques démontrent que les salaires minimums ne provoquent pas de hausse du chômage. On le voit également à Genève : la situation de l'emploi y évolue exactement de la même manière que dans le canton voisin de Vaud, où il n'existe pas encore de salaire minimum légal. Par ailleurs, il y a aujourd'hui en Suisse une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Cela vaut également pour le secteur des bas salaires.</i>
<b>Les salaires minimums nuisent-ils à l'économie?</b>	<i>Non. En 2021, le prix Nobel a été décerné à l'économiste David Card, dont les recherches ont démontré que les salaires minimums n'ont pas d'impact économique négatif. Au contraire, les salaires minimums améliorent le pouvoir d'achat des bas salaires et stimulent la demande et la consommation. Ils incitent également à investir dans la technologie et l'éducation, car le travail humain devient une ressource plus précieuse avec le salaire minimum.</i>
<b>Le salaire minimum fait-il augmenter les prix?</b>	<i>Non. Les expériences faites dans les cantons avec un salaire minimum le montrent : Dans la plupart des entreprises, l'augmentation des coûts est très faible par rapport à la somme totale des salaires et des coûts. Si les collaborateurs mal payés reçoivent un peu plus de salaire, la somme totale des coûts n'augmente que de manière insignifiante. Une répercussion sur les consommateurs ne vaut donc guère la peine ou est si faible qu'elle est rarement perceptible.</i>
<b>La ville de Bienne a-t-elle le droit de décréter un salaire minimum?</b>	<i>Dans une décision concernant le salaire minimum neuchâtelois, le Tribunal fédéral a expliqué que les cantons ont la compétence d'introduire des salaires minimums. Des avis de droit des villes de Zurich, Winterthur et Berne confirment que les communes de ces cantons ont également cette compétence. Malgré cela, les associations économiques retardent l'entrée en vigueur du salaire minimum à Zurich et à Winterthur par des moyens juridiques.</i>
<b>Comment le respect du salaire minimum est-il imposé?</b>	<i>Avec des contrôles effectués par la ville, avec le soutien des partenaires sociaux. Dans les cas relevant du droit pénal, des plaintes peuvent être déposées et des amendes infligées. Dans les cas graves et répétés, une entreprise peut être exclue jusqu'à cinq ans de la participation aux appels d'offres et aux marchés publics.</i>